



Gros problèmes causés par le chat du voisin :(

Par jr0206

Bonjour à tous,

Je me permets de poster ici car nous rencontrons de gros soucis avec un chat du voisinage.

Nous avons une petite chatte (stérilisée) non sauvage et très pacifiste. Mais depuis quelques mois, celle-ci revient régulièrement attaquée, blessée. Elle a subi plusieurs visites chez le vétérinaire pas très drôles, dont la dernière en date de la semaine dernière.

Le système de vidéosurveillance de notre maison a enregistré les images d'un chat qui n'est pas le nôtre ainsi que d'une violente attaque envers notre minette (oui, car ce chat rentre également dans notre maison lorsque nous avons le malheur de laisser les fenêtres ouvertes, ne serait-ce qu'une dizaine de minutes). D'autant plus qu'il nous cause d'autres dégâts matériels. Nous n'avons pas d'autres choix que de laisser notre minette enfermée chez nous la nuit ou lorsque nous sommes absents. Mais même en notre présence, il suffit de quelques minutes d'inattention et celle-ci est à nouveau attaquée.

Si nous avons identifié le chat avec certitude, un arrangement à l'amiable n'est malheureusement pas possible avec sa maîtresse.

Nous aimons les animaux et il est absolument hors de question de faire du mal à cette bête, c'est au-dessus de nos forces. Néanmoins, je souhaite savoir dans quelle mesure sa maîtresse est responsable et s'il nous est possible de lui demander des dédommagements (la facture du vétérinaire commence à être salée). Quelles sont nos droits ? Il me semble que le maître est responsable de ses animaux, non ?

Quel recours pouvons-nous envisager pour que la maîtresse nous prenne un peu plus au sérieux ?

Merci d'avance pour vos retours.

Bonne journée,

Par Henriri

Hello !

Ma foi à votre place je tenterais une lettre recommandée* avec accusé réception lui présentant la dernière facture de vétérinaire à payer sous 10 jours... Peut-être la propriétaire du chat commencera-t-elle à prendre le problème au sérieux ? (même si elle ne paye pas)

* rappelant les faits avec qq photos de l'intrus chez moi si possible.

Une autre fois je crois que je tenterais peut-être de capturer l'intrus et de le garder discrètement en rétention qq jours... peut-être se dira-t-il qu'il vaudrait mieux ne pas revenir ? Mais chut... je n'ai rien dit. J'en profiterais pour déterminer (véto) si le chat est tatoué ou pucé.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le chat qui pénètre sur votre propriété peut être capturé (une association peut vous prêter une cage/trappe)
C'est la seule preuve réelle que vous pouvez présenter : une photo ne prouve rien.

Ensuite vous le présentez à un vétérinaire : s'il est pucé, ses propriétaires doivent venir le récupérer.

S'il ne l'est pas, ils sont en tort ... et comme vous savez à qui il appartient, vous les prévenez aussi, mais vous pourriez mener le chat à la fourrière.

Hélas, il est fort possible que ces gens s'en fichent "un chat ça vit dehors" et vous n'aurez pas tellement de recours juridiques.

Vous pouvez mettre une châtière à ouverture sélective réservée à votre animal. Et tenter d'effrayer l'intrus avec un jet d'eau.